

CHRISTIAN GAUZY

DIPLOME ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE DPLE
INSCRIT AUPRES DU CONSEIL REGIONAL
DE LA REGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL
DE RIOM

3, RUE AMPÈRE
15000 AURILLAC
TÉL. 04 71 48 01 56
FAX 04 71 64 13 30
E-mail: cgauzy@gauzy-socagec.com

ASSOCIATION ETUDES ET
CHANTIERS ESPACE CENTRAL

3 Rue des Petits Gras
63000 – CLERMONT FERRAND

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE 2013



MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE. LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ - SIRET 390 646 461 00033



CHRISTIAN GAUZY

DIPLOMÉ ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE DPLF
INSCRIT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL
DE LA RÉGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL
DE RIOM

3, RUE AMPÈRE
15000 AURILLAC
TÉL. 04 71 48 01 56
FAX 04 71 64 13 30

E-mail: cgauzy@gauzy-socagecc.com

ASSOCIATION ETUDES ET
CHANTIERS ESPACE CENTRAL
3 Rue des Petits Gras
63000 – CLERMONT FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « ETUDES ET CHANTIERS ESPACE CENTRAL », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les justifications de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.
Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points exposés dans le paragraphe « informations significatives » de l'annexe de ces comptes et concernant la mise en place d'une « procédure de sauvegarde » suite aux difficultés rencontrés par votre association.

2) JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9, du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé dans le cadre de mon audit ont porté principalement sur :

- le traitement comptable et le rattachement des subventions et autres produits à l'exercice.
- le suivi des frais de personnel et des charges liées au personnel.
- le traitement comptable des cessions d'immeubles intervenues sur l'exercice 2013.

Les éléments probants obtenus et les appréciations ainsi portées sur ces éléments se sont inscrits dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3) VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, je n'ai pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association, sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Aurillac
Le 10 avril 2014.
Le commissaire aux comptes
GAUZY Christian,

ASSOCIATION « ETUDES ET CHANTIERS ESPACE CENTRAL »
3 Rue des Petits Gras
63 000 CLERMONT FERRAND

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2013

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

BILAN ACTIFPage 1
EURO

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
* ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Concessions, brevets	6 594	6 171	423	0
Fonds commercial	10 671	10 671	0	0
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Constructions	159 181	145 078	14 103	23 829
Inst.techn.mat.et out.indust.	130 366	119 504	10 862	2 949
Autres immobilisations corp.	208 150	191 297	16 853	12 935
Immob. En cours /av.acomptes				
<u>Immobilisations financières</u>				
Participations & créances rattachées	27 593		27 593	27 593
Autres titres immobilisés	3 009		3 009	3 002
Autres immobilisations financières	5 445		5 445	7 685
Total	551 010	472 720	78 290	77 993
* ACTIF CIRCULANT				
<u>Stocks</u>				
<u>Créances</u>				
Clients et comptes rattachés	414 552	35 049	379 503	530 672
Personnel				
Autres créances			0	1 246
<u>Divers</u>				
Disponibilités	69 694		69 694	4 672
Total	484 246	35 049	449 197	536 590
* COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance			0	0
Total	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	1 035 256	507 769	527 487	614 583

Christian GAUZY
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

BILAN PASSIFPage 2
EURO

	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
* CAPITAUX PROPRES		
Autres reserves	28 499	28 499
Report à nouveau	1 038	23 262
Résultat exercice	-50 759	-22 226
Total	-21 222	29 535
Subventions d'investissement		0
Total	0	0
* AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
* PROV./RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour charges		
Total	0	0
* DETTES		
. Emprunt	1 220	4 544
. Conseil Régional	40 000	40 000
. Découvert, concours bancaires	11 938	94 455
. Associés	115	115
. Dettes fournisseurs et comptes rat.	82 310	149 246
. Personnel	30 468	29 738
. Organismes sociaux	277 821	244 991
. Etat impôts sur bénéfiques		
. Etat taxes sur chif. Affaires		
. Autres dettes fiscal.&soc.		-537
. Autres dettes	101 087	3 029
Total	544 959	565 581
* COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	3 750	19 467
Total	3 750	19 467
TOTAL PASSIF	527 487	614 583

Christian GAUZY
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

COMPTE DE RESULTATPage 3
EURO

	du 01/01/13 au 31/12/13	du 01/01/12 au 31/12/12	Variation en valeur annuelle	
PRODUITS				
Production vendue	1 034 938	1 274 932	-239 994	-19%
Subventions d'exploitation	35 649	35 649	0	0%
Autres produits	3 114	52 252	-49 138	-94%
Total	1 073 701	1 362 833	-289 132	-21%
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats et charges externes	359 129	420 035	-60 906	-15%
Total	359 129	420 035	-60 906	-15%
MARGE SUR M/SES & MAT	714 572	942 798	-228 226	-24%
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. Assim.	36 132	44 941	-8 809	-20%
Salaires et traitements	600 123	677 648	-77 525	-11%
Charges sociales	168 596	193 670	-25 074	-13%
Amortissements et provisions	21 422	27 535	-6 113	-22%
Total	826 273	943 794	-117 521	-12%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-111 701	-996	-110 705	11115%
Produits financiers	0	88	-88	
Charges financières	6 126	10 533	-4 407	-42%
Résultat financier	-6 126	-10 445	4 319	-41%
RESULTAT COURANT	-117 827	-11 441	-106 386	930%
Produits exceptionnels	151 672	32 096	119 576	373%
Charges exceptionnelles	84 604	42 881	41 723	97%
Résultat exceptionnel	67 068	-10 785	77 853	-722%
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-50 759	-22 226	-28 533	128%
	<i>Perte</i>	<i>Perte</i>		

Christian GAUZY
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

ANNEXE

EURO

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le bilan Actif

Notes sur le bilan Passif

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

ANNEXE

EURO

Total du bilan avant répartition: 527 487 €

Résultat : perte de 50 759 €

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'association

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- * continuité de l'exploitation
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- * indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

- * Amortissements: Ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
 - _ Constructions: 25 ans
 - _ Agencements liés aux constructions: 10 ans
 - _ Matériels: 4 et 5 ans
 - _ Petits matériels: 2 ans
- * Subventions: les subventions afférentes à des éléments de l'actif immobilisé sont amortis sur une durée équivalente à celle retenue pour le calcul des amortissements de l'élément concerné.

2 ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONSEngagements donnés

Non recensé

Dettes garanties par des suretés réelles

Néant

Christian GAUZY
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

ANNEXE

EURO

INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**1°) Contributions volontaires**

Ne sont pas comptabilisées les contributions lors des rencontres statutaires, réunions, rassemblements, etc., et les heures de travail des stagiaires.

Contributions en travail

Membres bénévoles: 3 649,74

Membres salariés: 5 668,52

Contributions en biens

1 540,52

Contributions en services

4 800,00

TOTAL 15 658,78**Incidence sur le résultat:**

Si l'association avait dû recourir aux prestations d'entreprises fournissant les biens et services correspondants, son résultat aurait été diminué du même montant:

Résultat avant prise en compte des contributions: -50 759,00

Charges correspondantes aux contributions volontaires: 15 658,78

Résultat après prise en compte des contributions: -66 417,78**2°) Décentralisation de l'activité "Employeur"**

Au cours de l'année 1997, à la demande de la Direction du Travail du Puy de Dôme, il a été créé une nouvelle structure (*études ET chantiers services*), et uniquement pour le secteur du Puy de Dôme qui gère l'activité dite "employeur", c'est à dire les salaires des publics et des formateurs techniques.

L'association *études ET chantiers services* se compose de:

- ⇒ Un membre fondateur, personne morale, *études ET chantiers espace central*
- ⇒ Des membres actifs personnes morales
- ⇒ Des membres actifs personnes physiques

Au cours de l'année 2013, suite à un travail avec la DIRECCTE Auvergne (UT63), le Conseil Général du Puy de Dôme, coordonné par Auvergne Active, *études ET chantiers* a réorganisé sa comptabilité analytique afin de clarifier la répartition des charges entre *études ET chantiers espace central* et *études ET chantiers services*.

Ainsi, la prestation d'études ET chantiers espace central pour l'année 2013 s'élève à:

⇒ Charges directes	55 545,19 €
⇒ Charges spécifiques	68 409,00 €
⇒ Charges communes	81 644,72 €

Montant: **205 598,91 €****Christian GAUZY**

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3, rue Ampère - 15000 AURILLAC

Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

ANNEXE

EURO

3°) Mise en place d'une procédure de sauvegarde

Du fait de nos déficits 2010, 2011, 2012, aggravés par ce nouveau déficit en 2013, nous avons été contraint de demander au Tribunal de Grande Instance du Puy de Dôme la mise en place d'une procédure de sauvegarde.

Celle-ci nous a été accordée le 6 septembre 2013 pour une période d'observation de 6 mois.

Lors de l'audience du 19/12/13, nous avons pu démontrer les perspectives de redressement de l'association mais également les incertitudes liées à la réforme de l'Insertion par l'Activité Economique.

Compte tenu de ces éléments, le Tribunal a accepté une prolongation de la période d'observation lors de l'audience du 20 février 2014, pour une nouvelle période de 6 mois.

Nous présenterons donc un plan de sauvegarde pour, au plus tard, le mois de septembre 2014.

4°) Cessions d'actifs

Les locaux situés au 3 rue des Petits Gras (rez de chaussée et étage) ont été vendus. L'incidence sur le résultat est de 85 485,95 Euros

Les locaux situés 33, rue Campagne Première à Paris (SCI CERANU) ont également été vendus. L'incidence pour études ET chantiers espace central, détentrice de parts, est de 50 000,00 Euros.

ANNEXE

EURO

5°) Evolution des fonds propres depuis 1996

€	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Fonds associatifs	28 499	28 499	28 499	28 499	28 499	28 499	28 499	28 499
Report à nouveau	55 643	98 089	106 726	53 802	-9 160	-5 290	10 826	42 395
Résultat	42 446	8 637	-52 924	-62 962	3 869	16 116	31 571	44 827
Total	126 588	135 225	82 301	19 339	23 208	39 325	70 896	115 721

€	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Fonds associatifs	28 499	28 499	28 499	28 499	28 499	28 499	28 499	28 499
Report à nouveau	87 222	118 775	136 516	125 924	147 716	156 151	164 094	133 094
Résultat	31 551	17 741	-10 592	21 792	8 435	7 943	-31 000	-109 832
Total	147 272	165 015	154 423	176 215	184 650	192 593	161 593	51 761

€	2012	2013						
Fonds associatifs	28 499	28 499						
Report à nouveau	23 262	1 038						
Résultat	-22 226	-50 759						
Total	29 535	-21 222	0	0	0	0	0	0

Les pertes d'exploitations de 1998 à 2000 ont eu pour conséquence la diminution des fonds propres de 112 017 €.

Une restructuration a été mise en œuvre pour permettre à l'association de reconstituer ses fonds propres et ainsi retrouver un certain équilibre financier équivalent aux années 1996, 1997.

La perte de 2010 a entraîné une nouvelle restructuration avec 6 licenciements économiques et une réorganisation de nos activités, particulièrement dans le Puy de Dôme

L'exercice 2011 a donc été impacté par les coûts de cette restructuration, avec par ailleurs, un contrôle URSSAF portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010

En 2012, la suite de la restructuration de 2011 et la perte du marché des prestations pôle emploi ont entraîné de nouvelles mesures de licenciements pour un coût de 41 856 €

En 2013, les cessions d'immeubles ont permis d'atténuer notre déficit d'environ 135 000 Euros. Il faut également noter l'incidence des indemnités de licenciement et de départ en retraite pour un montant de 35 000 Euros ainsi que la constitution de provisions pour créances douteuses de 35 000 Euros (fonds européens dont le recouvrement est très incertain)

Christian GAUZY
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

ANNEXE

EURO

3 NOTES SUR LE BILAN ACTIFFrais d'établissement: Non applicableFonds commercial: Non applicableActif immobilisé: Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorporelles	16 765	500		17 265
Immo. Corporelles	672 040	27 965	202 308	497 697
Immo. Financières	38 280	7	2 240	36 047
TOTAL	727 085	28 472	204 548	551 009
Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorporelles	16 765	77		16 842
Immo. Corporelles	632 327	25 860	202 308	455 879
Titres équivalence				
Autres Immo. Financières				
TOTAL	649 092	25 937	202 308	472 721

Créances représentées par des effets de commerce: Non applicableEtat des créances:

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Actif circulant	379 503	281 369	98 134
charges d'avance		0	
TOTAL	379 503	281 369	98 134

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan:

Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	144 790
Autres créances	
Disponibilités	

Charges constatées d'avance: 0Charges à répartir: Non applicable

Christian GAUZY
 EXPERT COMPTABLE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

ANNEXE

EURO

4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social: Actions ou parts sociales

Non applicable

Provisions

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prov. Reglementées				
Prov.p.risq.&charges	0		0	0
Prov.p.dépréciation	51 912	35 049	51 912	35 049
TOTAL	51 912	35 049	51 912	35 049

Etat des dettes:

	Mont.brut	A 1 an au +	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Etabliss. De crédit	53 158	11 938	41 220	
Dettes financ.diverses	115	115		
Fournisseurs	82 310	82 310		
Det.fiscal.& social.	308 289	87 907	220 382	
Dettes / immobilis.				
Autres dettes	101 087	101 087		
Produits const. D'av.	3 750	3 750		
TOTAL	548 709	287 107	261 602	0

Dettes représentées par des effets de commerce:

Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan:

Emprunt & dettes établ. De crédit	
Emprunt & dettes financières div.	
Fournisseurs	15 661
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
<u>Produits d'avance:</u>	3 750

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

ANNEXE

EURO

Produits à recevoir: Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Créances clients et comptes rattachés	
* Factures à établir org. Divers	144 790
TOTAL	144 790

Charges constatées d'avance: 0Charges à payer: Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

Emprunts & dettes auprès des établis. De crédit	
* Int.courus / Emprunt Etab.C	0
* Agios bancaires à payer	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
* Fournisseurs factures non parvenues	15 661
Dettes fiscales et sociales	
* Congés à payer	30 468
* Provision sur TPA	
* Charges à payer sur CP	14 625
* Charges à payer sur TPA	
TOTAL	60 754

Produits constatés d'avance:

Produits constatés d'avance	3 750
TOTAL	3 750

CHRISTIAN GAUZY

DIPLOMÉ ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE DPLF
INSCRIT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL
DE LA RÉGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL
DE RIOM

3, RUE AMPÈRE
15000 AURILLAC
TÉL. 04 71 48 01 56
FAX 04 71 64 13 30

ASSOCIATION ETUDES ET
CHANTIERS ESPACE CENTRAL

E-mail: cgauzy@gauzy-socagec.com

3 Rue des Petits Gras
63000 – CLERMONT FERRAND

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2013



MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE. LE RÉGLEMENT PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ - SIRET 390 646 461 00033



CHRISTIAN GAUZY

DIPLOMÉ ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE DPLF
INSCRIT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL
DE LA RÉGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL
DE RIOM

3, RUE AMPÈRE
15000 AURILLAC
TÉL. 04 71 48 01 56
FAX 04 71 64 13 30
E-mail: cgauzy@gauzy-socagec.com

**ASSOCIATION ETUDES ET
CHANTIERS ESPACE CENTRAL**
3 Rue des Petits Gras
63000 – CLERMONT FERRAND

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31/12/2013

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Aurillac,
Le 10 avril 2014
Le commissaire aux comptes
GAUZY Christian,

